

Programme de formation

La location meublée et les modes d'exercice : entreprise individuelle, SCI, SARL de famille, société interposée.

Objectif de la formation

Cette formation vise à détailler les différents modes d'exercice de l'activité de location meublée, avec ses conséquences en matière fiscale et juridique.

Pré-requis

Aucun pré-requis n'est exigé

Programme

- Rappel du régime fiscal de la location meublée et de la parahôtellerie (synthèse)
- L'entreprise individuelle
- L'indivision exploitante
- La société en participation
- La société civile
- La SARL de famille
- La société intercalée
- La SAS IS
- Les modes d'exercice face à la prochaine réforme du régime du meublé.

Intervenant



Paul Duvaux,
Avocat fiscaliste, spécialiste de la location en meublé

Méthodes pédagogiques


Alternance de théorie et d'exemples concrets, avec des cas pratiques et des exercices.
Un support est projeté lors de la formation. Un livret pédagogique est remis aux participants au début de la formation.

Modalités d'évaluation

Un test d'évaluation des acquis est réalisé à la fin de la formation.
Une attestation de présence est adressée au stagiaire à l'issue de la formation ainsi qu'un questionnaire de satisfaction.

Modalités et délais d'accès

Inscription via notre formulaire d'inscription sur le site : au minimum 5 jours ouvrés avant le démarrage de la session.
En cas de prise en charge par un OPCO : vous devez en faire la demande à votre OPCO un mois avant le démarrage de la session.


 **Lundi 21 octobre 2024**
De 14h à 16h

 **2 heures**

 **Webinaire, à distance**
Interactions via le chat

 **Effectif non limité**

 **Experts-comptables et
avocats**

 **Adhérent/Correspondant :**
inclus
Autres publics :
50 € HT – 60 € TTC



Accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Afin de vérifier les possibilités
d'accueil, merci de prendre
contact avec Dimitri Boyer au
01.53.33.34.85